

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
VENDREDI 09 DECEMBRE 2016**

Décision n°2016-112

**Critères d'attribution et barème de la prime d'encadrement doctoral et de recherche
Campagne 2017**

Critères d'attribution de la PEDR

Après avis du comité technique du 29 novembre 2016 et du Conseil académique du 1^{er} décembre 2016.

La PEDR est versée :

- aux enseignants chercheurs classés parmi les 20% des meilleures candidatures (ex-catégorie « A ») par le Conseil National des Universités
- aux professeurs des universités ayant obtenu un « A » sur les quatre items (*P = Publications / production scientifique, E = Encadrement doctoral et scientifique, D = Diffusion des travaux (rayonnement et vulgarisation), R = Responsabilités scientifiques*) et un avis général les classant parmi les 50% des meilleures candidatures (ex-catégorie B)

Le conseil d'administration approuve les critères PEDR pour les professeurs d'université.	29 votants. 18 présents. 21 POUR/ 8 abstentions. À la majorité.
--	--

- Sous réserve de l'avis du Conseil académique réuni en formation restreinte et après consultation des dossiers, la PEDR pourra être versée aux MCF classés parmi les 50% des meilleures candidatures ayant obtenu au moins deux A sur les quatre items suivants : P = publication, production scientifique ; E = encadrement doctoral et scientifique ; D = diffusion des travaux (rayonnement et vulgarisation) ; R = responsabilités scientifiques.

Le conseil d'administration approuve les critères PEDR pour les maîtres de conférences.	29 votants. 18 présents. 28 POUR/ 1 abstention. À la majorité.
--	---

Barème de la PEDR

Après avis du comité technique du 29 novembre 2016 et du Conseil académique du 1^{er} décembre 2016.

Chaque bénéficiaire recevra une prime annuelle de 4 500 € bruts.

Le montant de la prime d'encadrement doctoral et de recherche versée aux membres juniors de l'Institut Universitaire de France s'élèvera à 6000 € bruts par an.

Le montant de la prime d'encadrement doctoral et de recherche versée aux membres seniors de l'Institut Universitaire de France s'élèvera à 10 000 € bruts par an.

Le conseil d'administration approuve le barème de la PEDR 2017.	29 votants. 18 présents. 28 POUR/ 1 abstentions. À la majorité.
--	--

Le conseil d'administration approuve les critères et le barème de la PEDR 2017.	À la majorité.
--	-----------------------



Fabienne BLAISE
Présidente de l'université